VENTES AUX ENCHERES.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième et Septième Districts. Joli cottage simple, résidence No. 4121 rue Carondelet. Cottage simple, No. 4238 Holly Grove, et une écurie voisine. Succession de Francis M. McKeough—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 111,796.

Par W. H. FITZPATRICK, Encanteur; Bureau, No. 322 rue Baronne. Le MARDI 2 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu, en vertu et en conformité à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé de 22 septembre 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

4o. Un certain lot de tere, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et y faisant part, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue et appelée Est Bouligny, désigné comme lot vingt-quatre (24) de l'Ilet numéro 72, maintenant Ilet 434, borné par les rues Carondelet, Milan, Marengo et Baronne, sur un plan sur des archives annexé à un acte de dépôt dans le bureau de Selim Magner, ancien notaire de cette ville, sous date du 5 avril 1865; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la dite rue Carondelet par 152 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu sous le No. 4121 rue Carondelet, contenant cinq chambres, cuisine, bain, hangar, améliorations modernes.

3o. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet et y appartenant, situés dans le Septième District de ville, dans l'Ilet Nó. 655, bornés par les rues Holly Grove, Hamilton, Heaton et Pear; les dits lots sont désignés par les numéros 8, 9, 10 et 11, sur un certificat d'arpentage fait par George de Armas, voyer et ingénieur civil, date du 8ème jour de mars 1911, annexé à un acte devant J. B. Rosser, notaire, le 26ème jour de septembre 1912, et conformément les dits lots mesurent comme suit: Lots Nos. 8, 9 et 10 s'adjoignent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Holly Grove, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds 1 pouce; le dit lot 10 formant le coin des rues Holly Grove et Heaton; lot 11 mesure 30 pieds de face à la rue Heaton par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 150 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple connu sous le No. 4238 rue Holly Grove, ainsi qu'une écurie voisine.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et le droit de recours du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à ce qu'il soit payé. L'acquéreur fera un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente et assumera des taxes d'Etat pour l'année 1915. Les loyers seront collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vent soit passé. L'acte de vente comprenant tous les certificats et les timbres de revenu aux frais de l'acquéreur devant William H. Byrnes, Jr., notaire.

WM. H. BYRNES, Jr., Esq., Avocat.
oct 2 3 10 17 24 31—nov 2

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau et attractif site de bâtisse, faisant face à la rive gauche du Bayou St. Jean

BORNE PAR LES RUES ST. PHILIP, METAIRIE, SOLOMON ET ORLEANS.

50 pieds de front sur le Bayou St. Jean par 200 pieds de profondeur

No. 109,858, Cour Civile de District, Div. "E," Dossier No. 1. Interdiction d'Alfred Mazzel.

Aux enchères, Jeudi, 21 Octobre, 1915 à midi

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 14 septembre 1915, lequel ordre homologue des délibérations du meeting de famille dans l'intérêt du dit interdit, tenu devant Gustave A. Liambias, notaire public, le 14ème jour de septembre 1915, et à moi dirigé, je procéderai à offrir à l'enchère publique au jour, au temps et aux lieux, désignés dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou y appartenant sous quelque rapport. Situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet No. 468, borné par la rive gauche du Bayou St. Jean, les rues St. Philip, Solomon et Orléans, mesurant cinquante pieds de front sur la Route Publique ou Bayou St. Jean, par une profondeur de deux cent pieds, entre lignes parallèles, lequel lot est composé du reste des trente cinq pieds, du lot désigné par la lettre "A" sur un croquis et un levé dressé par Walter J. Seghers, agent voyer de la ville, daté du 12 septembre 1913, en possession de M. Alfred Mazzel, et le reste des quinze pieds, de plus près du dit lot "A" du lot original No. 3 d'un croquis de W. J. Seghers et Fils, voyers, daté du 18 octobre 1910, annexé à un acte passé devant Félix Drefous, N. P., dans cette ville.

Termes et Conditions. La moitié, ou plus, comptant, et le solde, s'il y en a, dans un billet de l'acquéreur, payable à un an de la date de l'adjudication avec sept pour cent d'intérêt par an de la date, et garanti par une hypothèque et le privilège du vendeur sur la dite propriété, l'acte de vente contiendra le pacte de non aliénando, et une stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les autres clôses de sécurité usuelle, l'acquéreur assumera en outre, de payement des impôts d'Etat pour cette année (1915) et le coût de tous les certificats pour l'acte et des Timbres de Revenus Internes des Etats-Unis. Un dépôt de dix pour cent sera requis pour sceller la vente. L'acte de vente sera passé devant Gustave A. Liambias, N. P., aux frais de l'acheteur. LIONEL M. RICAU, Encanteur.

CHAS. J. THEARD, Avocat.
sept 19 26—oct 3 10 17 21

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE ELEVE, DEUX ETAGES A L'ARRIERE, ET PASSAGE.

NO. 1214 RUE N. JOHNSON.

BATISSE A DEUX ETAGES, AVEC PASSAGE, NO. 1827 RUE ST. PHILIPPE. UN ATELIER DE FORGERON, ET ATELIER DE CONSTRUCTION DE CHARRETTES.

NOS. 1721-1723 RUE TCHOUPITOULAS

John et William Egan vs. Succession de George M. Egan, et al. No. 113,284, Cour Civile de District, Division "A."

Sous et en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 septembre 1915, et signé en cour ouverte le 13 septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division "A," actuellement absent en congé, qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères, le JEUDI 21 OCTOBRE 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, St. James, Religious et Celeste, étant une partie du lot désigné par la lettre B, et mesure, en mesure Américaine, vingt-sept pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles égales. Le tout d'après un plan du dit Ilet dressé par J. A. D'Hemecourt, daté le 23 décembre 1879.

2o. Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, St. James et Celeste, désigné par la lettre "X," sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, alors un notaire de cette ville, le 5 mars 1888, et mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles; laquelle portion de terre, fait partie de celle désignée par la lettre "B," et se composait de l'entier du lot original No. 7, et d'une partie du lot No. 6, sur un plan de J. F. Braun, daté le 19 mars 1879, annexé à un acte passé devant Joseph Cohn, ancien notaire, daté le 26 mai 1875. Les améliorations comprennent un atelier de forgeron, et atelier de construction de charrettes, portant les Nos. municipaux 1721-1723 rue Tchoupitoulas.

3o. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 13, dans l'Ilet No. 258, borné par les rues Johnson, Prieur, Quartier et Hôpital; le dit lot de terre mesure trente-sept pieds de face à la rue Nord Johnson, par une profondeur de cent-cinquante pieds, entre lignes parallèles; le dit lot commence à une distance de cent pieds de la rue Hôpital.

Les améliorations comprennent un cottage simple élevé, à deux étages à l'arrière, contenant antichambre, salon double, salle à manger, cuisine, 4 chambres à coucher, salle de bain, améliorations sanitaires, grande écurie, portant les No. municipal 1214 rue Nord Robertson.

4o. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 1, sur un plan de F. N. Tourne, daté de 4 mars 1861, déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville; le dit lot est également désigné sur le cadastre comme le No. 21, et est situé dans l'Ilet No. 227, borné par les rues St. Philippe, Roman, Ursulines et Derbigny. Se trouve à une distance de quatre-vingt-cinq pieds, un pouce du coin des rues Roman et St. Philippe, et mesure vingt-huit pieds, trois pouces et une ligne et un tiers de ligne, de face à la rue St. Philippe, par une profondeur de cent-dix-sept pieds, deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, pour demeure, avec passage, contenant un salon, salle à manger, cuisine, 3 chambres à coucher, et salle de bain, portant le No. municipal 1827 rue St. Philippe.

CONDITIONS—Comptant; les acquéreurs et surenchérisseurs devront faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication; à payer au-dessus des montants de leurs enchères tous les taxes de l'année 1915, les timbres de revenu interne des Etats-Unis, et tous les certificats nécessaires pour passer les actes de vente, qui seront exécutés devant Charles T. Dunkley, Esq., notaire public.

CHARLES T. DUNKLEY, Esq., Avocat. LIONEL M. RICAU, Encanteur.
BONNE [illegible]
sept 19 26—oct [illegible]

VENTES AUX ENCHERES.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième et Septième Districts. Joli cottage simple, résidence No. 4121 rue Carondelet. Cottage simple, No. 4238 Holly Grove, et une écurie voisine. Succession de Francis M. McKeough—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No. 111,796.

Par W. H. FITZPATRICK, Encanteur; Bureau, No. 322 rue Baronne. Le MARDI 2 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu, en vertu et en conformité à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé de 22 septembre 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

4o. Un certain lot de tere, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et y faisant part, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie anciennement connue et appelée Est Bouligny, désigné comme lot vingt-quatre (24) de l'Ilet numéro 72, maintenant Ilet 434, borné par les rues Carondelet, Milan, Marengo et Baronne, sur un plan sur des archives annexé à un acte de dépôt dans le bureau de Selim Magner, ancien notaire de cette ville, sous date du 5 avril 1865; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la dite rue Carondelet par 152 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu sous le No. 4121 rue Carondelet, contenant cinq chambres, cuisine, bain, hangar, améliorations modernes.

3o. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet et y appartenant, situés dans le Septième District de

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE ELEVE, DEUX ETAGES A L'ARRIERE, ET PASSAGE.

NO. 1214 RUE N. JOHNSON.

BATISSE A DEUX ETAGES, AVEC PASSAGE, NO. 1827 RUE ST. PHILIPPE. UN ATELIER DE FORGERON, ET ATELIER DE CONSTRUCTION DE CHARRETTES.

NOS. 1721-1723 RUE TCHOUPITOULAS

John et William Egan vs. Succession de George M. Egan, et al. No. 113,284, Cour Civile de District, Division "A."

Sous et en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 septembre 1915, et signé en cour ouverte le 13 septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division "A," actuellement absent en congé, qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères, le JEUDI 21 OCTOBRE 1915, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, St. James, Religious et Celeste, étant une partie du lot désigné par la lettre B, et mesure, en mesure Américaine, vingt-sept pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles égales. Le tout d'après un plan du dit Ilet dressé par J. A. D'Hemecourt, daté le 23 décembre 1879.

2o. Un certain lot de terre ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 88, borné par les rues Tchoupitoulas, Religious, St. James et Celeste, désigné par la lettre "X," sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, alors un notaire de cette ville, le 5 mars 1888, et mesurant vingt-trois pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles; laquelle portion de terre, fait partie de celle désignée par la lettre "B," et se composait de l'entier du lot original No. 7, et d'une partie du lot No. 6, sur un plan de J. F. Braun, daté le 19 mars 1879, annexé à un acte passé devant Joseph Cohn, ancien notaire, daté le 26 mai 1875. Les améliorations comprennent un atelier de forgeron, et atelier de construction de charrettes, portant les Nos. municipaux 1721-1723 rue Tchoupitoulas.

3o. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 13, dans l'Ilet No. 258, borné par les rues Johnson, Prieur, Quartier et Hôpital; le dit lot de terre mesure trente-sept pieds de face à la rue Nord Johnson, par une profondeur de cent-cinquante pieds, entre lignes parallèles; le dit lot commence à une distance de cent pieds de la rue Hôpital.

Les améliorations comprennent un cottage simple élevé, à deux étages à l'arrière, contenant antichambre, salon double, salle à manger, cuisine, 4 chambres à coucher, salle de bain, améliorations sanitaires, grande écurie, portant les No. municipal 1214 rue Nord Robertson.

4o. Un certain lot de terre, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. 1, sur un plan de F. N. Tourne, daté de 4 mars 1861, déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville; le dit lot est également désigné sur le cadastre comme le No. 21, et est situé dans l'Ilet No. 227, borné par les rues St. Philippe, Roman, Ursulines et Derbigny. Se trouve à une distance de quatre-vingt-cinq pieds, un pouce du coin des rues Roman et St. Philippe, et mesure vingt-huit pieds, trois pouces et une ligne et un tiers de ligne, de face à la rue St. Philippe, par une profondeur de cent-dix-sept pieds, deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse simple à deux étages, pour demeure, avec passage, contenant un salon, salle à manger, cuisine, 3 chambres à coucher, et salle de bain, portant le No. municipal 1827 rue St. Philippe.

CONDITIONS—Comptant; les acquéreurs et surenchérisseurs devront faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication; à payer au-dessus des montants de leurs enchères tous les taxes de l'année 1915, les timbres de revenu interne des Etats-Unis, et tous les certificats nécessaires pour passer les actes de vente, qui seront exécutés devant Charles T. Dunkley, Esq., notaire public.

CHARLES T. DUNKLEY, Esq., Avocat. LIONEL M. RICAU, Encanteur.
BONNE [illegible]
sept 19 26—oct [illegible]

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Eugène Scott.

1538 rue Burdette, coin de la rue Spruce, cottage simple, lot mesurant 30 pieds de face par 120 pieds de profondeur.

Cour Civile de District, Division E, No. 112,489. A l'enchère JEUDI 28 octobre 1915, à midi, en vertu d'un ordre rendu et signé en cour ouverte le 22 septembre 1915 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E de la dite cour, je procéderai à vendre à l'enchère publique, JEUDI 28 octobre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 253, borné par les rues Cohn, Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième) et Burdette, mesurant trente pieds sur la rue Burdette par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes: Un tiers, ou davantage, comptant et le solde, s'il y en a, sur un crédit d'un an ou d'un ou deux ans, au choix de l'acquéreur, la part du crédit de la dite vente sera représentée par des effets de l'acquéreur, à son propre ordre et endossés par lui, portant un intérêt de huit pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par une hypothèque spéciale et l'alienando du vendeur, et toutes les clauses de sécurité usuelles, cinq pour cent les honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété sera assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devra être passée au teneur des effets, et l'acquéreur paiera en plus le montant de son enchère, toutes les taxes dues sur la propriété et exigées pendant l'année 1915, les timbres de revenus. L'acte de vente seront aux dépens de l'acquéreur devant J. Kenton Baily, notaire, et un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 838 rue Commune.
HENRIQUES & DUCHAMP, Avocats.
sept 26—oct 3 10 17 24 28

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew J. Keenan vs. H. B. Barnes.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 71,436 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No. 1928 rue Magazine, dans le Quatrième District de cette ville, le LUNDI 18 octobre 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite, à savoir.

Une table ronde, trois chaises, une table platte, un lot de bidons à peinture vides, une barril de térébenthine et de vernis, partiellement rempli, un comptoir, une berceuse avec dessous de canne, quatre chaises, une pendule, un lot d'un gallon de peinture assortie, un comptoir simple, une porte à écran, un lot de papier à tapisser assorti, un carré d'art.

Saisis dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable pour la Paroisse d'Orléans.
BAXFORD LINCOLN,
Avocat pour le demandeur.
oct 6 12 17

AVIS AUX CREANCIERS

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re liquidation de la Prudential Savings and Homestead Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,640 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte provisoire présenté par Arthur G. LaCour, W. T. Nolan et A. W. Steeg, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
U. MARENGO, F. RIVERS RICHARDSON, Avocats.
oct 10 17 24

AVIS AUX CREANCIERS

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A L'ENCHERE PAR LOUIS HUFFT.

Succession de Jacob Emmer, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C." No. 110,857.

TROISIEME DISTRICT ILET DE TERRE. RESIDENCES, LAITERIE, BATISSE DE MANUFACTURE.

Bâtisse à usage de tonnellerie sur la rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet, sur 6 lots de terre.
722-724 rue Pauline.
1243-1245 rue France.
731-733 rue Elmira.
3620 rue Urquhart.
826 rue Pauline.
Ilet de terre, rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, usé pour jardinage, avec cottage simple.
Ilet de terre borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps, avec laiterie et cottage simple, 4219-4239 rue Urquhart.

A l'enchère publique, JEUDI 21 octobre 1915, à midi et à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, par Louis Hufft, encanteur, sous et en vertu d'un ordre émis le 17 septembre 1915, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "C," dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique des propriétés suivantes décrites à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 477, borné par les rues Indépendence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par de No. 6 sur un plan de L. Pillié, voyer, daté du 8 mars 1859, déposé au bureau de E. Bouny, et mesurant trente-deux pieds de face sur la rue Pauline par cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-724 rue Pauline, achetés par acte devant A. Dorlcourt, ancien notaire public, daté 17 juillet 1886; C. O. B. 127, folio 31; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 344, borné par les rues Pauline, Indépendence, Burgundy et Dauphine; lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesurant vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face sur la rue Pauline par cent-vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes de profondeur et est désigné par la lettre "A" dans un croquis de Edgar Pillié, voyer, daté du 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. No. 826 rue Pauline. Acquis par acte devant F. J. Dreyfous, N. P., 14 juillet 1887; enregistré C. O. B. 127, folio 566; aussi C. O. B. 216, folio 182.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dessus situées, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui sous quelque rapport y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Indépendence et Congress, désigné par le No. 12 sur un plan par J. A. Pueyo, daté du 8 juin 1848, déposé au bureau d'Adolph Mazureau, ancien notaire dans cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face sur la rue Urquhart, par cent dix pieds de profondeur, connu comme No. 3620 rue Urquhart. Acheté par acte devant F. D. Charbonnet, notaire public, du 19 juin 1891; C. O. B. 140, folio 83; aussi acquis C. O. B. 216, folio 182.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent et y appartiennent ou de quelque rapport y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montégut et Clouet, désigné par les lettres B, C, D, E, F et G, sur un croquis fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 19 avril 1896, et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté du 13 avril 1896, dans l'affaire de la liquidation du Olympic Club, et d'après lequel ces dits lots se touchent et mesurent, en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot "B" mesure trente et un pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Les lots "C" et "D" mesurent chacun trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente sept pieds. Le lot "E" mesure trente et un pieds, six pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Montégut, de cent trente sept pieds et une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, de la rétrécissant sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement à la rue Clouet vingt et un pieds, six pouces et trois lignes; et vingt trois pieds onze pouces et sept lignes de largeur sur une ligne à l'arrière. Les lots "F" et "G" mesurent chacun trente et un pieds, six pouces sur la rue de Chartres par une profondeur de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles; acquis le 5 décembre 1906, d'après titre donné par le shérif civil; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 209, page 356.

Un certain lot de terre avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 175, borné par les rues Elmire, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre "A," 1, sur un croquis fait par Arthur De Armas, voyer, daté du 26 juin 1878, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, à date du 29 novembre 1878, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmire, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmire, ayant été acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1890, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 133, page 451, et acquis par acte de rédemption devant F. D. Charbonnet, notaire, de 2 octobre 1891, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 142, page 208; et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et par elle revendu à Jacob Emmer par acte devant J. P. Sullivan, notaire, le 5 septembre 1907; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 208, page 184.

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro 470, borné par des rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, désigné par la lettre "K," d'après un croquis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer municipal, daté le 26 avril 1913; le dit lot "K" mesure trente deux pieds de face sur la rue France, par une profondeur de deux cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Urquhart; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1243-45 rue France, et fait partie du même Ilet de terre, acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, en date du 7 mars 1898, et enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, page 301; et aussi acquis bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 216, page 182.

Un Ilet de terrtain avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, y appartenant ou en dépendant de quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 536, borné par les rues Urquhart, Villeré, France et Lesseps; mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds et huit pouces de face sur chacune des rues Villeré et Urquhart, et trois cent quarante et un pieds de face sur chacune des rues France et Lesseps, avec des bâtisses qui s'y trouvent, numéros 4219-4239 rue Urquhart. Acquis par acte devant J. F. Meunier, ancien notaire, septembre 9 4899; enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre 171, page 602; livre 216, page 182.

Un Ilet de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 941, borné par les rues Prieur, Johnson, Lesseps et Poland, mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds, par une profondeur, plus ou moins, de deux cent quarante et un pieds entre lignes parallèles. Acquis par acte devant H. G. Dupré, notaire, en date du premier avril 1901, enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations, livre No. 160, page 371, et livre 216, page 182.

Termes et Conditions—Comptant; dix pour cent à être versé à l'encanteur au moment de l'adjudication, et le solde le jour de la signature de l'acte de vente devant Alexander W. Jemin, notaire, aux frais des acquéreurs qui seront responsables, au-dessus et au-dessus de leurs enchèrements, le coût de tous les certificats et des timbres de revenus [illegible]

LOUIS HUFFT, Encanteur.
[illegible]
sept 12 [illegible]

VENTES AUX ENCHERES.

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Leocadie Canton—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 112,618—Par C. A. Tessier et Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau, 131 rue Carondelet.

MARDI le 9 novembre 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 octobre 1915, de l'Honorable Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet désigné comme No. 158, borné par les rues Kerlerec, Bourbon, Royale et Dauphine et Touro, d'après un croquis daté du 11 février 1896, fait par Grand Jean, Daney et Wadsill, ingénieurs civils et voyers, désigné par la lettre L, et mesure conformément à ceci vingt-cinq pieds, six pouces et sept lignes de face à la rue Kerlerec, par une profondeur de cent seize pieds, un pouce et sept lignes vers la rue Dauphine, et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Royale, et trente-trois pieds, neuf pouces et sept lignes en largeur à l'arrière. Les améliorations sont désignées par le No. 729 rue Kerlerec et comprennent un cottage simple en bois, couvert d'ardoises, élevé, contenant 6 chambres, halls, salle de bain, galerie, hangar, etc., lié aux égouts et à l'eau. Sera vendue sujet à un bail expirant le 30 septembre 1916.

2o—Une certaine pièce ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et tous les droits, voies, privilèges, située dans de Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, l'avenue Claiborne et la rue Derbigny, désigné comme lot No. Huit (8) sur un plan fait par A. Bourgeroi, voyer, daté du 10 avril 1899, et déposé pour références au bureau de Lucien Herrmann, ancien notaire. La dite pièce ou portion de terre forme le coin des rues Derbigny et Laharpe, et mesure en mesure anglaise, trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds en profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Laharpe. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1542-1544 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant quatre chambres sur chaque côté, etc.

3o—Un certain lot de terre, ensemble avec les dépendances qui y appartiennent et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Herbigny, l'avenue Claiborne, et les rues Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No. 9, le dit lot mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur. Les améliorations sont désignés par les Nos. 1546-1548 rue N. Derbigny et comprennent un cottage double en bois, couvert d'ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc., liés aux égouts et à l'eau.

4o—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou qui sous quelque rapport y ont effet, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Derbigny, l'avenue Claiborne, les rues Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le lot o. 10 et mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à la rue Derbigny, par cent pieds de profondeur.

5o—Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prieur, Esplanade, Roman et Kerlerec, désigné comme lot No. 20 sur un plan ou croquis fait par J. A. D'Hemecourt, D. C. S., le 15 août 1872, et annexé à un acte passé devant Gustave le Gardeur Jr., notaire dans